



Commission du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale

Procès-verbal de la réunion du 22 décembre 2022

Réunion mixte – (présence physique et par visioconférence)

Ordre du jour :

1. 8120 **Projet de loi portant modification de la loi modifiée du 20 juin 2020 portant 1° dérogation temporaire à certaines dispositions en matière de droit du travail en relation avec l'état de crise lié au Covid-19; 2° modification du Code du travail**
 - Désignation d'un rapporteur
 - Présentation du projet de loi
 - Examen de l'avis du Conseil d'État (16.12.2022)
 - Examen et approbation d'un projet de rapport

2. **Divers**

*

Présents : Mme Djuna Bernard, M. Frank Colabianchi, M. Jeff Engelen, M. Dan Kersch
M. Georges Engel, Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire
M. Tom Oswald, Mme Nadine Welter, du Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire
M. Maximilien Marinov, de la fraction LSAP, collaborateur du rapporteur
M. Joé Spier, de l'Administration parlementaire

Présents par visioconférence : Mme Francine Closener, M. Paul Galles, M. Jean-Marie Halsdorf, M. Charles Margue, M. Marc Spautz, M. Carlo Weber

Excusés : Mme Myriam Cecchetti, M. Mars Di Bartolomeo, M. Marc Hansen, Mme Carole Hartmann, M. Aly Kaes, M. Pim Knaff, M. Gilles Roth
M. Sven Clement, observateur délégué

*

Présidence : M. Dan Kersch, Président de la Commission

*

1. 8120 **Projet de loi portant modification de la loi modifiée du 20 juin 2020 portant 1° dérogation temporaire à certaines dispositions en matière de droit du travail en relation avec l'état de crise lié au Covid-19; 2° modification du Code du travail**

Monsieur le Président Dan Kersch constate que l'on dispose d'un avis du Conseil d'État et entretemps également d'un avis de la Chambre des Salariés dont le projet de rapport pour le projet de loi sous rubrique tiendra compte. L'orateur signale encore qu'une modification sera apportée au projet de rapport à l'endroit de la description de l'objet du projet de loi. En effet, il apparaît qu'il convient de parler de personnes « préretraitées » plutôt que de personnes « prépensionnées ».

La commission adopte en conséquence le projet de rapport qui lui est soumis au vote. Elle désigne son président, Dan Kersch, comme rapporteur pour le projet de loi 8120.

La commission décide de demander à la Conférence des Présidents de prévoir que le présent projet de loi soit voté immédiatement, sans débat. A ce sujet, Monsieur le Député Jeff Engelen signale qu'il convient d'en informer Monsieur le Président de la Chambre des Députés car l'ordre du jour de la séance plénière du 22 décembre 2022 ne prévoit pas encore un vote sans débat.

2. Divers

Il n'y a aucun élément qui est évoqué sous la rubrique « divers ».

Luxembourg, le 22 décembre 2022

Procès-verbal approuvé et certifié exact